Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 3 (1915)

Heft: 36

Artikel: Lettre de Hollande

Autor: P. de H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-250675

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

des armements. Elle devait, ô ironie des dates ! se réunir en 1914 !

* * *

Telle a été l'œuvre considérable des deux Conférences de La Haye, et qui mérite, selon l'expression de M. le prof. Louis Renault, délégué de la France à ces deux Conférences, « mieux que des critiques superficielles et de faciles ironies ». Et nous trouvons juste, dans ce moment où l'on crie volontiers à la faillite de tout effort pacifiste d'avant la guerre, de démontrer qu'il existe un organisme sur lequel on pourra compter quand le moment de son fonctionnement sera revenu. Car l'œuvre de La Haye n'a pas consisté uniquement à discuter des conventions violées plus tard par l'un des contractants : la Cour de La Haye, instituée en 1899, a jugé de 1902 à 1913 onze conflits, dont quelques-uns assez sérieux. En 1905, une des Commissions d'enquête, également instituées en 1899, s'est occupée avec succès de l'affaire des pêcheurs de Hull, entre l'Angleterre et la Russie. Et en juillet 1914, la Serbie proposa à l'Autriche de porter le différend entre elles devant la Cour de La Haye, proposition dont il ne fut tenu aucun compte. Quelques jours plus tard, le 29 juillet, le tsar proposait encore à Guillaume II de soumettre le conflit à la même Cour. Ce n'est donc pas la faute de celle-ci si l'Allemagne et l'Autriche, pour des motifs faciles à comprendre, ont refusé de recourir à ses bons offices, mais cela n'infirme nullement les services qu'elle peut rendre à des gouvernements loyaux, respectueux de la parole donnée.

Et il en existe heureusement encore quelques-uns sur notre planète. E. Gd.

Nous pensons être utile à nos lecteurs en complétant cette brève étude de vulgarisation de questions, dont il est plus ou moins le devoir des femmes de s'occuper actuellement, par une bibliographie sommaire des ouvrages les plus faciles à lire et à se procurer sur ce sujet. Rappelons que l'on peut toujours s'adresser au Bureau International de la Paix à Berne, qui a une admirable bibliothèque de prêt au service de ceux que ces sujets intéressent.

A. de Morsier : *La Paix par le Droit et la Guerre.* 1 broch. Genève, Société générale d'imprimerie, 1915.

Gaston Moch : *Histoire sommaire de l'arbitrage permanent.* Monaco, Institut international de la paix, 1910.

Louis Renault : *Les deux Conférences de la Paix.* Paris, Rousseau, éditeur, 1909.

David-J. Hill : *L'Etat moderne et l'organisation internationale.* Paris, Flammarion, éditeur, 1912.

Mémoire sur les Bases d'un Traité de Paix durable, publié par le Comité Suisse. Olten, Trœsch, éditeur, 1915.

Annuaire pacifiste. Bureau international, Berne, 1913.

Le Mouvement pacifiste, organe mensuel du Bureau international de la Paix, Berne. (Abonnement : 10 fr.)

LETTRE DE HOLLANDE

Petit à petit, malgré la guerre, la propagande féministe reprend son train. On sent très distinctement qu'il se produit dans l'esprit public une évolution lente, mais sûre, à l'égard de nos revendications.

Le Congrès féministe pour la paix fut suivi avec un intérêt croisssant par près de deux mille auditrices, sans compter nombre d'auditeurs. Non seulement par les classes moyennes, mais par une foule de femmes de nos milieux les plus sélects, qui jusqu'ici s'étaient tenues soigneusement à l'écart de tout le mouvement suffragiste. Tout cela a fini par nous amener également bien des sympathies masculines dans les milieux dirigeants, grâce en premier lieu au diapason singulièrement élevé qui en avait été la note dominante. La présidence pleine de tact et de délicatesse de Miss Jane Addams n'a pas peu contribué à arrêter net celles qui auraient peut-être nui à l'effet général — ce dont notre Bond a été enchanté.

Oui, c'est bien grâce à cette dignité que le revirement s'est produit, et l'effet se voit encore mieux aujourd'hui à distance. On a compris enfin que nous pouvions rester femmes, dans la plus belle acception du mot, tout en nous occupant de choses qui jusqu'ici ne semblaient pas de notre domaine. Dans les deux causes qui nous tiennent au cœur, le suffrage et la paix, il ne s'agit pas pour la femme de lutter âprement pour gagner une bataille, mais simplement de gagner les esprits et les cœurs...

A entendre là nombre d'excellentes oratrices, sérieusement éprises d'un idéal moral, à les entendre discuter avec élan, mais sans l'ombre de haine, une foule de solutions plus ou moins plausibles, on a compris enfin la beauté, le sérieux de nos aspirations.

Les discours étaient écoutés avec un silence presque religieux, qui se terminait souvent en applaudissements enthousiastes. On a vu, non sans émotion, les femmes des nations belligérantes prendre contact et s'élever au-dessus des haines internationales.

Il est évident que ces efforts n'amèneront pas la paix ni le suffrage... mais elles pavent la route vers un avenir meilleur.

Puis, en juin, l'obtention du suffrage au Danemark a fait une certaine impression.

Bref, nous voici arrivées jusqu'à la veille de la révision de notre Constitution, et si tout marche comme nous nous y attendons, l'obtention du suffrage nous sera acquise sans grandes luttes, sans secousses très accentuées. D'après le témoignage provenant d'une source éminemment sûre et compétente, dans peu de mois le fameux article 80[1] sera rayé de la Constitution — après quoi, une simple majorité décidera de la façon dont on introduira notre vote.

Mais maintenant, soyons à l'œuvre, plus que jamais et avec une activité fébrile, afin de mieux préparer la femme elle-même au beau rôle qu'elle pourra jouer à l'avenir.

Notre nation, neutre et pacifiste jusqu'au fond de l'âme, éprouverait une répulsion profonde à se jeter dans la lutte atroce qui déchire l'Europe. Nous ne ferions guère pencher la balance ; nous ne ferions qu'augmenter le nombre des victimes. Mais à nous, comme à vous, nos sœurs suisses, incombe la belle tâche qui sied aux femmes des nations épargnées. Préparons-nous, cherchons, travaillons cœur et âme en vue des solutions possibles et en vue d'un bonheur plus stable des générations futures. P. de H.

De-ci, De-là...

On nous prie de rappeler que M. Edouard Dufour, docteur en sociologie, privat-docent, commencera son cours à l'Université de Genève (Faculté des sciences économiques et sociales récemment créée,

[1] Article qui limite aux *électeurs masculins* le droit de vote parlementaire. (*Réd.*).